

Shops des stations-service

A l'heure où nous mettons sous presse, les négociations salariales ne sont pas terminées. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un des secrétariats Unia proche de chez vous.



Sont au bénéfice de cette convention, le personnel des stations-service.

Durée du travail

L'horaire hebdomadaire est de 42 heures répartie normalement sur 5 jours. La durée annuelle normale est fixée à 2184 heures. Les travaux de préparation et de rangement comptent comme temps de travail.

Salaire minimum – Région 2 (2021)

	Par mois x 13	Par heure *
Personnel sans formation	Fr. 3600.--	Fr. 19.78
Apprentissage en deux ans	Fr. 3900.--	Fr. 21.43
Apprentissage en trois ans	Fr. 4000.--	Fr. 21.98
Autre CFC	Fr. 4000.--	Fr. 21.98

A partir d'un taux d'occupation de 50 %, les employé-e-s payés à l'heure sont mensualisés.

Le travail effectué le soir ne donne pas droit à un supplément.

Le travail du dimanche est rémunéré avec un supplément de 5 %.

13e salaire

100% du salaire mensuel et pour les salaires à l'heure, cela correspondant à 8.33 % du salaire.

Vacances

20 – 49 ans 22 jours de vacances (9.24 % pour les salaires à l'heure)

Dès 50 ans 25 jours de vacances (10.64 % pour les salaires à l'heure)

Jours fériés

En cas de travail un jour férié cantonal, un jour de congé payé supplémentaire sera accordé. Cela vaut pour au moins 9 jours par an, fête nationale comprise. Pour les salaires à l'heure, les jours fériés sont rémunérés à 3.59 % du salaire.

Maternité et paternité

De la 1^{ère} à la 3^{ème} année de service, 80 % du salaire brut ordinaire pendant 14 semaines

A partir de la 4^{ème} année de service, 80 % du salaire brut ordinaire pendant 16 semaines

Dès le 1^{er} janvier 2021 le congé paternité est de minimum 10 jours à 80%.

Assurance perte de gain maladie

Versement du salaire en cas de maladie : 730 jours avec une couverture à 80 % en l'espace de 900 jours.

Contribution professionnelle

La contribution des employé-e-s au fonds d'exécution de la CCT (0.25 % du salaire) est remboursée aux membres d'Unia